

## ► La Fondation du patrimoine

**Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine**, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

**Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs**, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

**1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques\***

\*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts**, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

### ► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : [dpo@fondation-patrimoine.org](mailto:dpo@fondation-patrimoine.org). Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

## ► Contacts



### FONDATION DU PATRIMOINE

Poitou-Charentes  
1 bis, rue Lebasclès  
86000 Poitiers  
05 49 41 45 54  
[poitoucharentes@fondation-patrimoine.org](mailto:poitoucharentes@fondation-patrimoine.org)  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

Suivez-nous sur    



### COMMUNE DE LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS

Place Emile Roux  
16110 La Rochefoucauld-en-Angoumois  
05 45 62 02 61  
[accueil@larochefoucauldenangoumois.fr](mailto:accueil@larochefoucauldenangoumois.fr)  
<https://www.larochefoucauldenangoumois.fr>

## ► Nos partenaires



FONDATION



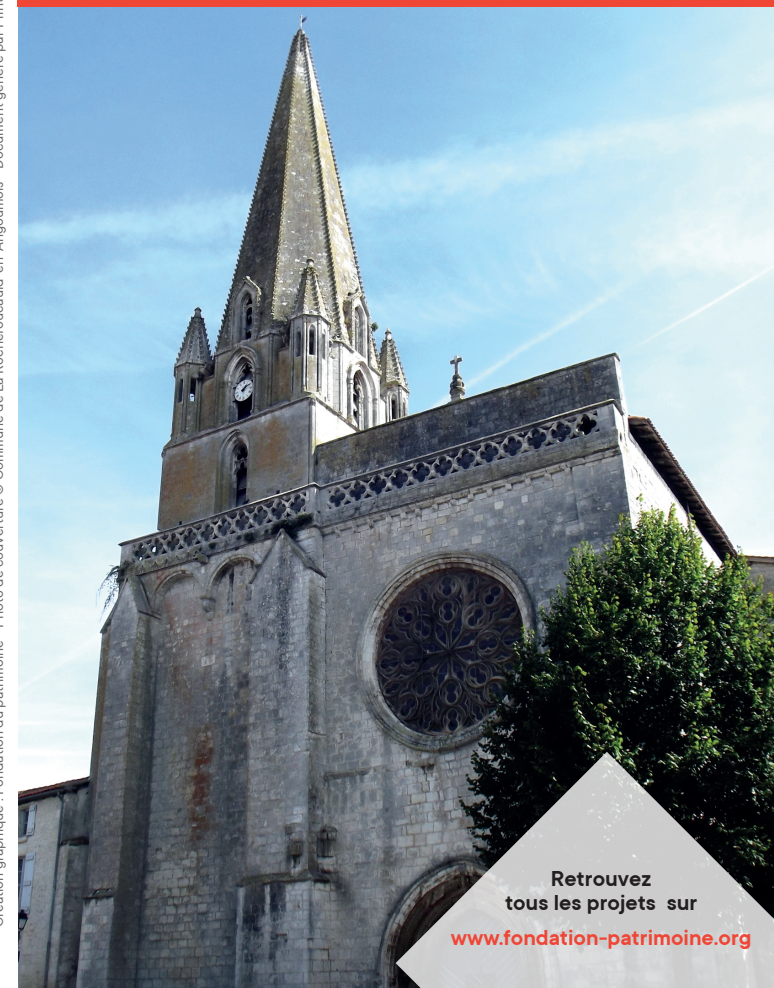
DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la  
restauration de

## la Chapelle de la Très-Sainte-Trinité

Charente



Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

## ► Redonnons un second souffle à la Chapelle de la Très-Sainte-Trinité

### ◆◆ UNE RESTAURATION POUR LA MISE EN VALEUR D'OBJETS LITURGIQUES EXCEPTIONNELS

La ville de La Rochefoucauld-en-Angoumois lance un appel aux dons pour restaurer la Chapelle de la Très-Sainte-Trinité, **joyau méconnu de la collégiale Notre-Dame de l'Assomption**. Longtemps reléguée à un simple espace de stockage, la chapelle **conserve des éléments architecturaux remarquables** : arc en plein-cintre, arcs brisés, culots figurés... Témoins d'un riche passé religieux, ils méritent d'être mis en valeur. Les travaux concerneront la reprise d'un certain nombre d'éléments en pierre de taille, d'éléments sculpturaux, la couverture et l'aménagement intérieur.

Grâce à une restauration respectueuse de l'architecture gothique et à une scénographie soignée, la chapelle offrira un espace d'exposition dédié à l'histoire religieuse de la ville, et notamment à son « trésor », qui compte parmi un ensemble de 67 objets liturgiques récemment inventoriés. Parmi eux, **la précieuse relique de la Vraie Croix**, rapportée en 1411 par Foucault de Livron.

### ◆◆ UN EXEMPLE RARE DE L'ARCHITECTURE GOTHIQUE EN CHARENTE

**Classée monument historique en 1909**, la collégiale se distingue par son **clocher surmonté d'une flèche octogonale et de quatre clochetons**, mais également par sa rosace du XVI<sup>e</sup> siècle et ses vitraux remarquables. L'édifice a néanmoins subi des dommages lors de la guerre de Cent Ans et des guerres de Religion, nécessitant des restaurations entre 1588 et 1620. La Chapelle de la Très-Sainte-Trinité, adjacente à la collégiale, fut construite à la suite du clocher et dédiée à la Trinité.

Classée parmi **"les 100 plus beaux détours de France"**, la commune souhaite inscrire cette restauration dans un projet culturel plus vaste, aux côtés du château de La Rochefoucauld et du couvent des Carmes. Dans ce sens, la Chapelle de la Très-Sainte-Trinité deviendra **une étape incontournable pour les visiteurs** souhaitant découvrir l'histoire de la cité.

|                      |                    |
|----------------------|--------------------|
| Montant des travaux  | 270 000 €          |
| Objectif de collecte | 16 000 €           |
| Début des travaux    | Fin septembre 2025 |

Credit photos © Commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois



## ► Bulletin de don

### ► Oui, je fais un don pour aider la restauration de la Chapelle de la Très-Sainte-Trinité

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

#### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/102992](http://www.fondation-patrimoine.org/102992)

ou en flashant le QR code ci-contre.



#### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Poitou-Charentes, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine  
la Chapelle de la Très-Sainte-Trinité**

#### Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ \_\_\_\_\_ €

Raison sociale\* : \_\_\_\_\_

Forme juridique\* : \_\_\_\_\_ SIREN\* : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

\*Informations obligatoires pour les entreprises

### ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

| Exemples de dons                                                                                                                                                                      | 80 € | 150 € | 250 € | 500 € |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-------|-------|-------|
| Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu                                                                                                                                    | 28 € | 51 €  | 85 €  | 170 € |
| Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.                                                                                                          |      |       |       |       |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière                                                                                                                       | 20 € | 38 €  | 63 €  | 125 € |
| Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).                                                               |      |       |       |       |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés                                                                                                                                 | 32 € | 60 €  | 100 € | 200 € |
| Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée. |      |       |       |       |

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐